

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 22522

Numéro SIREN : 820 342 509

Nom ou dénomination : "LES TROIS B"

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2023 sous le numéro de dépôt 9773



20230097732021

DATE DEPOT : 14/03/2023

N° DE DEPOT : 9773

N° GESTION : 2016B22522

N° SIREN : 820342509

DENOMINATION : "LES TROIS B"

ADRESSE : 27 rue Biot 13 rue des Dames 75017 Paris

MILLESIME : 2021

Greffie du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

16 MARS 2023

Sous le N° : 9778

**LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS**

R.C.S. PARIS B 820 342 509

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1er JUIN 2022**

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 30 519 Euros décide de l'affecter au report à nouveau.

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	600 Euros
- report à nouveau	161 489 Euros

De procéder à la distribution de dividendes pour un montant de 128 572 € brut, chaque associé recevra un dividende de 180 € par action détenue.

Mr OUBOUSLAM Mohamed, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 90\ 000 = 30\ 060 \text{ €}$
Mr SOUSSAN Hassan, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 90\ 000 = 30\ 060 \text{ €}$

Mr BOUKRIM Abdelkarim, détient 166 actions et recevra $33,2 \% \times 90\ 000 = 29\ 880 \text{ €}$

Par la suite, la société déposera la déclaration n° 2777D.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président

**LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS**

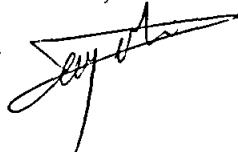
R.C.S. PARIS B 820 342 509

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2022**

<u>NOM , PRENOM DES Actionnaires</u>	<u>NOMBRE DES Actions</u>	<u>NOMBRE DE VOIX</u>
1. MR OUBOULAM MOHAMED	167	167
2. MR SOUSSAN HASSAN	167	167
3. MR BOUKRIM ABDELKARIM	166	166
	-----	-----
TOTAL	500	500

La présente feuille de présence faisant apparaître que 3 actionnaires sont présents ou représentés, porteurs de 500 actions auxquelles sont attachées 500 voix, a été arrêtée et certifiée exacte par les actionnaires soussignés.

Paris, le 1er Juin 2022



LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros

Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS

R.C.S. PARIS B 820 342 509

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966 PROPOSE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN
2022

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, nous devons vous présenter notre rapport sur :

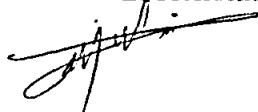
- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un des gérants ou associés.
- Les conventions passées par une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de notre société.

En ce qui concerne notre société, nous devons vous informer des conventions suivantes, à savoir :

- la somme de 41 136 Euros
versée à Mr SOUSSAN Omar
en contrepartie de ses fonctions de présidence

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.

Le Président.



LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros

Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS

R.C.S. PARIS B 820 342 509

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1er JUIN 2022

L'an deux mille dix-vingt-deux,
Le 1er Juin, à 15 Heures.

Les actionnaires de la société « **LES TROIS B** », Société par actions simplifiée, au capital de 6 000 Euros, divisé en 500 actions de 12 Euros chacune, se sont réunis au Siège Social, sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre en entrant en séance, et qui permet de constater que sont présents ou représentés :

-	Mr OUBOOSLAM Mohamed, Propriétaire de Cent soixante-sept actions, ci	167 actions
-	Mr SOUSSAN Hassan, Propriétaire de Cent soixante-sept actions, ci	167 actions
-	Mr BOUKRIM Abdelkarim, Propriétaire de Cent soixante-six actions, ci	166 actions
Soit au total, ci		500 actions

Composant la totalité du capital social

L'Assemblée est présidée par **Mr SOUSSAN OMAR**, Président.

Mr le Président déclare que la totalité du capital social, étant présent, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- **L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021,**
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Mr le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des associés avec tous les renseignements exigés par la loi, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Mr le Président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, quitus au gérant,
- approbation des comptes, affectations des résultats,
- pouvoirs.

Puis, Mr le Président donne lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2021, ainsi que du rapport spécial sur les conventions visée à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

Mr le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont alors échangées. Personne ne demandant plus la parole, Mr le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 approuve.

- le rapport de gestion
- l'inventaire
- les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat, l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, il donne quitus à Mr SOUSSAN Omar de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 30 519 Euros, décide de l'affecter comme suit :

Après affectation, le solde des postes s'élèvent à :

- réserve légale :	600 Euros
- report à nouveau :	161 489 Euros

De procéder à la distribution de dividendes pour un montant de 128 572 € brut, chaque associé recevra un dividende net de 180 € par action détenue.

Mr OUBOUSLAM Mohamed, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 90\,000 = 30\,060$ € net
Mr SOUSSAN Hassan, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 90\,000 = 30\,060$ € net

Mr BOUKRIM Abdelkarim, détient 166 actions et recevra $33,2 \% \times 90\,000 = 29\,880$ € net

Par la suite, la société déposera la déclaration n° 2777D.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article du 24 Juillet 1966, approuve celles qui y sont énoncées, à savoir :

-la somme de 41 136 Euros
versée à Mr SOUSSAN Omar
en contrepartie de ses fonctions de gérance

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents.

Le Président.

**LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS**

R.C.S. PARIS B 820 342 509

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1er JUIN 2022**

**RAPPORT DE GESTION PRÉSENTE A L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1er JUIN
2022**

Madame, Monsieur,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la société, vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation vous ont été communiqués dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I – Le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

. Le chiffre d'affaires ressort à	632 254 Euros
. Les produits d'exploitation s'établissent à	632 254 Euros
. Les charges d'exploitation s'élèvent à	595 115 Euros
Laissant apparaître un bénéfice net d'exploitation de	37 140 Euros

II – Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

. Achats de marchandises	14 717 Euros
. Variation de stock	(8) Euros
. Achats matières premières	239 984 Euros
. Variation de stock	(5) Euros
. Autres achats et charges externes	61 293 Euros
. Impôts, taxes et versements assimilés	23 716 Euros
. Salaires et traitements	192 993 Euros
. Charges sociales	34 486 Euros

Les dotations aux amortissements ont été pratiquées comme suit :

. Dotations aux amortissements	27 938 Euros
. Les charges financiers	1 205 Euros
. Charges exceptionnelles	30 Euros

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à la somme de 30 519 Euros, après impôt sur la société pour un montant de 6 505 euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	600 Euros
- report à nouveau	100 451 Euros

De procéder à la distribution de dividendes pour un montant de 128 572 € brut, chaque associé recevra un dividende net de 180 € par action détenue.

Mr OUBOULAM Mohamed, détient 167 actions et recevra $33,4\% \times 90\,000 = 30\,060$ € net
Mr SOUSSAN Hassan, détient 167 actions et recevra $33,4\% \times 90\,000 = 30\,060$ € net

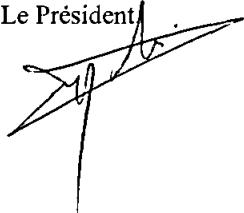
Mr BOUKRIM Abdelkarim, détient 166 actions et recevra $33,2\% \times 90\,000 = 29\,880$ € net

Par la suite, la société déposera la déclaration n° 2777D.

Ainsi que vous avez pu le constater au vu des documents qui ont été tenus à votre disposition, aucune réintégration de frais généraux visés aux articles 223 quater et quinquiés (article 39-4) du code Général des Impôts n'a été effectuée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserves.

Le Président



LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros

Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS

R.C.S. PARIS B 820 342 509

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, approuve :

- . Le rapport de gestion,
- . L'inventaire,
- . Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à Mr Le Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 30 519 Euros, décide de l'affecter au report à nouveau.

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	600
- report à nouveau	161 489

De procéder à la distribution de dividendes pour un montant de 128 572 € brut, chaque associé recevra un dividende de 180 € par action détenue.

Mr OUBOULAM Mohamed, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 90\,000 = 30\,060 \text{ €}$
Mr SOUSSAN Hassan, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 90\,000 = 30\,060 \text{ €}$

Mr BOUKRIM Abdelkarim, détient 166 actions et recevra $33,2 \% \times 90\,000 = 29\,880 \text{ €}$

Par la suite, la société déposera la déclaration n° 2777D.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, approuve celles qui y sont énoncées, à savoir :

- la somme de 41 136 Euros
versée à **Mr SOUSSAN OMAR**
en contrepartie de ses fonctions de présidence

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Le Président.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------	----------	------------	----------	-------------------------------	-------------------------------------

Déclaration soussignée pour le résultat d'ensemble du groupe	Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
--	--------------------	--------------------------

SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: LES TROIS B SAS 13 RUE DES DAMES 75017 PARIS	Adresse du siège social:
SIRET 8 2 0 3 4 2 5 0 9 0 0 0 2 4	Mél: a.saaif@audire-conseil.fr
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit		
	Bénéfice imposable à 15 %	35 905	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%			
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>				
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

- 1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liaisons fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

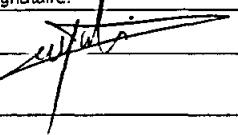
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:

AUDIRE CONSEIL
155 BIS RUE LEGENDRE
75017 PARIS Tél: 0142127000 Tél:

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: 18032022 Lieu: PARIS

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné Qualité et nom du signataire:

Signature: 

Examen de conformité prestataire : fiscale (ECF)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres
				b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e	
			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * "SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnité remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	Montant des sommes versées:			
1	2	3				4	5	6	7
ABDELKARIM BOUKRIM	166								
10 RUE DES HAUTS PATIS 28130 PIERRES									
MOHAMED OUBOUSLAM	167								
34 AVENUE EDISON 75013 PARIS									
HASSAN SOUSSAN	167								
8 RUE DES CISEAUX 28130 PIERRES									

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	à 0 %	à 15 %
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétractions d'honoraires, de commissions et de courtauges ⁽⁶⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
		MVLT restant à reporter		

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

(À soucrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer sur un feuillet séparé l'identification par opération du nom de la société (et son n° siège) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Désignation de l'entreprise <u>LES TROIS B SAS</u>				Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise <u>13 RUE DES DAMES 75017 PARIS</u>					
SIRET <u>8 2 0 3 4 2 5 0 9 0 0 0 2 4</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>			
				Exercice N clos le <u>3,1 1,2 2,0 2,1</u>	
ACTIF				Brut <u>1</u>	Amortissements-Provisions <u>2</u>
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	<u>Fonds commercial * Autres *</u>	<u>010 014</u>	<u>200 000 012 016</u>	<u>200 000</u>
	Immobilisations corporelles *		<u>028</u>	<u>145 870 030</u>	<u>68 641 77 229</u>
	Immobilisations financières * (1)		<u>040</u>	<u>8 934 042</u>	<u>8 934</u>
		Total I (5)	<u>044</u>	<u>354 804 048</u>	<u>68 641</u>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	<u>050</u>	<u>1 264 052</u>	<u>1 264</u>
		Marchandises *	<u>060</u>	<u>1 191 062</u>	<u>1 191</u>
		Avances et acomptes versés sur commandes	<u>064</u>	<u>066</u>	
	Créances (2)	<u>Clients et comptes rattachés * Autres * (3)</u>	<u>068 072</u>	<u>070 074</u>	
		Valeurs mobilières de placement	<u>080</u>	<u>082</u>	
		Disponibilités	<u>084</u>	<u>22 104 086</u>	<u>22 104</u>
		Charges constatées d'avance *	<u>092</u>	<u>094</u>	
		Total II	<u>096</u>	<u>24 559 098</u>	<u>24 559</u>
		Total général (I + II)	<u>110</u>	<u>379 363 112</u>	<u>68 641</u>
PASSIF				Exercice N NET <u>1</u>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			<u>120</u>	<u>6 000</u>
	Écarts de réévaluation			<u>124</u>	
	Réserve légale			<u>126</u>	<u>600</u>
	Réserves réglementées *			<u>130</u>	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		<u>131</u>	<u>) 132</u>	
	Report à nouveau			<u>134</u>	<u>130 970</u>
	Résultat de l'exercice			<u>136</u>	<u>30 519</u>
	Provisions réglementées			<u>140</u>	
	Total I	<u>142</u>		<u>168 089</u>	
	Provisions pour risques et charges			<u>Total II</u>	<u>154</u>
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées			<u>156</u>	<u>39 374</u>
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			<u>164</u>	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			<u>166</u>	<u>132</u>
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	<u>169</u>	<u>30 552</u>	<u>) 172</u>	<u>103 127</u>
	Produits constatés d'avance			<u>174</u>	
		Total III	<u>176</u>		<u>142 633</u>
	Total général (I + II + III)	<u>180</u>		<u>310 722</u>	
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	<u>193</u>		<u>(4) Dont dettes à plus d'un an</u>	<u>195</u>
	(2) Dont créances à plus d'un an	<u>197</u>		<u>(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *</u>	<u>182 10 685</u>
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	<u>199</u>		<u>Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *</u>	<u>184</u>

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>LES TROIS B'S SAS</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N° clos le 13,111,220,21
A – RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210 563 865
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214 68 389
		Services *		217			218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					
	Production immobilisée *						222 224
	Subventions d'exploitations reçues						226
	Autres produits						230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232 632 254
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234 14 717
	Variation de stocks (marchandises) *						236 (8)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238 239 984
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240 (5)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)						242 61 293
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE)	243	1 011				244 23 716
	Rémunérations du personnel *						250 192 993
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252 34 486
	Dotations aux amortissements *						254 27 938
	Dotations aux provisions						256
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	255					262
	Total des charges d'exploitation (II)						264 595 115
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							
	Produits financiers (III)	280	1		Charges financières (V)		270 37 140
	Produits exceptionnels (IV)						294 1 205
	Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 <i>octies</i>) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 <i>quinquies D</i>))	347					300 30
		348					
	Impôt sur les bénéfices * (VII)						306 5 386
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGD) et autres amortissements non déductibles						318
	Provisions non déductibles *						322
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324 5 386
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248			330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégriation (art. 239 <i>sexies D</i>))	249			251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986	ZFU-TE (44. <i>octies A</i>)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981	JEI (44. <i>sexies A</i>)	989			
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127	ZRR (44. <i>quindecies</i>)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	991					
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – EUD (art. 44 <i>decies</i>)	992	Zone de développement prioritaire (44. <i>undecies</i>)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit						350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i>)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies A</i>)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies B</i>)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies C</i>)	647			
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies D</i>)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 <i>decies F</i>)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies F</i>)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies G</i>)	649			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	35 905
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :				360
RESULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	35 905

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)											Néant <input type="checkbox"/>
Désignation de l'entreprise : LES TROIS B SAS											
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400	200 000	402		404		406	200 000	
		Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles		Terrains	420		422		424		426		
		Constructions	430		432		434		436		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	122 998	442	10 685	444		446	133 683	
		Installations générales agencements divers	450	12 187	452		454		456	12 187	
		Matériel de transport	460		462		464		466		
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	8 934	482		484		486	8 934		
TOTAL		490	344 119	492	10 685	494		496	354 804		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles		Terrains	510		512		514		516		
		Constructions	520		522		524		526		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530	39 858	532	25 500	534		536	65 358	
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	2 438	544		546	3 283	
		Matériel de transport	550		552		554		556		
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	40 703	572	27 938	574		576	68 641		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values						
					Court terme * ⑤	Long terme					
1	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧								
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
		Plus-values taxables à 19 % ⑩	579		Régularisations	590	583	594	595		
		TOTAL				596	585	597	599		

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : LES TROIS B SAS

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

- 1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7

TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
Total des déficits restant à reporter	970

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

Désignation de l'entreprise: LES TROIS B. SAS		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le: 31/12/2021		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	6,00
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	632 254
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1	106 632 254
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	13
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2	144 13
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	279 039
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	5 482
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	31 472
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3	152 315 993
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3) 137 316 274	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	316 274
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	632 254
Effectifs au sens de la CVAE *		023	6,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 1
Date de cessation			/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

 (1) Néant *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 2 0 3 4 2 5 0 9

Dénomination de l'entreprise

LES TROIS B SAS

Adresse (voie)

13 RUE DES DAMES

Code postal

75017

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="checkbox"/>	Nb de parts ou actions	<input type="checkbox"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="checkbox"/>	Nb de parts ou actions	<input type="checkbox"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="checkbox"/>	Nb de parts ou actions	<input type="checkbox"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="checkbox"/>	Nb de parts ou actions	<input type="checkbox"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) <input type="checkbox"/> M	Nom patronymique	<input type="text"/> BOUKRIM	Prénom(s)	<input type="text"/> ABDELKARIM			
Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="checkbox"/> 33,20	Nb de parts ou actions	<input type="checkbox"/> 166		
Naissance:	Date <input type="text"/> 18/03/1984	N° Département	<input type="checkbox"/> 99	Commune	<input type="text"/> MAROC	Pays	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/> 10	Voie	<input type="text"/> RUE DES HAUTS PATIS				
	Code Postal <input type="text"/> 28130	Commune	<input type="text"/> PIERRES	Pays	<input type="text"/> FRANCE		

Titre (2) <input type="checkbox"/> M	Nom patronymique	<input type="text"/> OUBOUSLAM	Prénom(s)	<input type="text"/> MOHAMED			
Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="checkbox"/> 33,40	Nb de parts ou actions	<input type="checkbox"/> 167		
Naissance:	Date <input type="text"/> 01/01/1966	N° Département	<input type="checkbox"/> 99	Commune	<input type="text"/> MAROC	Pays	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/> 34	Voie	<input type="text"/> AVENUE EDISON				
	Code Postal <input type="text"/> 75013	Commune	<input type="text"/> PARIS	Pays	<input type="text"/> FRANCE		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

LES TROIS B SAS

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)	M	Nom patronymique	SOUSSAN	Prénom(s)	HASSAN
Nom marital		% de détention	33,40	Nb de parts ou actions	167
Naissance:	Date 19/09/1984	N° Département 99	Commune MAROC	Pays	
Adresse :	N° 8	Voie RUE DES OISEAUX			
	Code Postal 28130	Commune PIERRES		Pays	FRANCE
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 2 0 3 4 2 5 0 9

Dénomination de l'entreprise

LES TROIS B SAS

Adresse (voie)

13 RUE DES DAMES

Code postal

75017

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

LES TROIS B

**Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 8 000 Euros**

**ETAT DE SYNTHESE
AU 31 DECEMBRE 2021**

A N N E X E

SOMMAIRE

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Relevé de frais généraux

Impôt sur les sociétés

SARL LES TROIS B

L'ANNEXE

L'annexe aux comptes est indissociable du bilan et du compte de résultat. Ce document, qui constitue une obligation légale, améliore et complète l'information donnée par le bilan et le compte de résultat à l'effet de donner une IMAGE FIDELE de l'entreprise en date du : **31 DECEMBRE 2021**.

PRESENTATION :

- 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
- 2 – PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES
- 3 – NOTES SUR LE BILAN
- 4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
- 5 – AUTRES INFORMATIONS

CHAPITRE I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes de la SARL LES TROIS B, au capital de 6 000 Euros, font apparaître à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, un bénéfice net de 30 519 Euros pour un chiffre d'affaires hors taxes de 632 254 Euros.

CHAPITRE II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan au 31 Décembre 2021 et le compte de résultat ont été établis en appliquant les principes comptables généralement admis en la matière et les règles en vigueur, dans le respect du principe de prudence :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

Les modes et méthodes d'évaluation propres à chaque poste des états financiers sont précisés dans la troisième partie, ci-après.

La règle de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

SARL LES TROIS B

Annexe

31 DECEMBRE 2021

CHAPITRE III – NOTES SUR LE BILAN

A – ACTIF

1 – Immobilisations incorporelles 200 000 Euros

- Fonds de commerce	200 000
- Autres	0

2 – Immobilisations corporelles 145 870 Euros

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique. Elles sont amorties selon le système linéaire.

- Matériel et outillage	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Agencement	10%

3 – Dépôt 8 934 Euros

4 – Stock 2 455 Euros

- Il est composé de marchandises	1 264
- Il est composé de Matières Premières	1 191

5 – Créances 0 Euros

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et comprennent :

TVA	0
Etat Impôt	0

Toutes les créances ont une échéance inférieure à un an.

6 – Disponibilités 22 104 Euros

- Caisse	8 003
- Banque	14 101
- VMP	0

SAS LES TROIS B

Annexe

31 DECEMBRE 2021

B- PASSIF

1 – Capital 6 000 Euros

Au 31 Décembre 2021, sa répartition est la suivante :

- MR OUBOUSLAM MOHAMED	2 000 Euros
- MR SOUSSAN HASSAN	2 000 Euros
- MR BOUKRIM ABDELKARIM	2 000 Euros

Les actions sont de 12 Euros chacune.

Le président de la société est Mr Soussan Omar

2 – Report à nouveau 130 970 Euros

Les mouvements portant sur les comptes de report à nouveau tiennent compte de la décision de l'Assemblée Générale du 3 juin 2021 statuent sur les comptes.

3-Réserve légale 600 Euros

4 – Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits 39 374 Euros

- Emprunt	39 374 Euros
- Prêt Moulin	0 Euros

5 – Fournisseurs et comptes rattachés 132 Euros

- Fournisseurs	132 Euros
----------------	-----------

6 – Emprunts et dette financières 30 552 Euros

Ce poste représente le montant dû aux associés au 31 Décembre 2021.

Ce compte ne porte pas intérêt.

7 – Dettes fiscales et sociales 72 575 Euros

- Rémunérations dues	14 275 Euros
- Organismes sociaux	7 214 Euros
- Impôts et taxes	4 086 Euros
-Autres charges	47 000 Euros

CHAPITRE IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<u>1 – Chiffre d'affaires</u>	632 254 Euros
- Montant France 2021	632 254 Euros
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2021	632 254 Euros

CHAPITRE V – AUTRES INFORMATIONS

Etat néant.